

CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2013 COMPTE RENDU

(en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

L'an deux mille treize, le 16 septembre, le Conseil Municipal d'AGONAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Claude BROUILLAUD, Maire d'AGONAC.

PRÉSENTS : MM. BROUILLAUD, BOUTHIER, COULOUMY, COURTEY, Mme DAL'PAN, M. DEMOURES, Mmes JERVAISE, LUQUAIN, RANQUET, M. REBIERE

EXCUSÉS : MM. GARREN, COUSTILLAS, Mmes DORET (pouvoir à M. DEMOURES), DANEDE (pouvoir à Mme LUQUAIN)

Mme LUQUAIN, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1. [Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2013 est ratifié à l'unanimité.](#)

2. [Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT](#)

Le conseil municipal **PREND ACTE** de l'information sur le renoncement à l'exercice du droit de préemption urbain lors de la réception de déclaration d'intention d'aliéner pour la vente d'un *immeuble non bâti* à « **Bois de Chaban** ».

3. [Tarif restaurant scolaire 2013/2014](#)

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'adopter les tarifs suivants :

- Repas enfant : 2.90 €
- Repas adulte : 3.75 €
- Repas enfant allergique (repas fourni par les parents) : participation à l'encadrement : 1 €
- Repas enfant du personnel communal : 2.61 €

4. [Tarif accueils périscolaires 2013/2014](#)

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE**

- d'appliquer les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2013/2014, selon les quotients familiaux suivants :

QUOTIENTS FAMILIAUX	ALSH MERCREDI & VACANCES				PERISCOLAIRES	
	Journée	1/2 jour Avec repas	SORTIES EXTERIEURES		MATIN Avec Goûter	SOIR & ETUDE Avec Goûter
			1/2 Journée	Journée entière		
QUOTIENT 1 - De 0 à 622 €/CAF - De 0 à 669 €/MSA	11,40 €	7,70 €	5,00 €	8,00 €	2,02 €	2,20 €
QUOTIENT 2 - De 623 à 1500 €/CAF - De 670 à 1500 €/MSA	12,20 €	8,10 €	5,00 €	8,00 €	2,14 €	2,35 €
QUOTIENT 3 - à partir de 1501 € - Régimes particuliers (SNCF- EDF-RATP) - Absence de justificatif	13,00 €	8,50 €	5,00 €	8,00 €	2,25 €	2,47 €

- d'ouvrir l'accueil de loisirs durant les petites et grandes vacances 2013/2014 selon le calendrier suivant :

<u>VACANCES DE TOUSSAINT</u>	<u>VACANCES D'HIVER</u>	<u>VACANCES DE PRINTEMPS</u>
1 ^{ère} Semaine Du 21 au 25 octobre 2013 inclus	1 ^{ère} Semaine Du 17 au 21 février 2014 inclus	1 ^{ère} Semaine Du 14 au 18 avril 2014 inclus
	<u>GRANDES VACANCES</u> Du 07 juillet au 01 août 2014 inclus	

5. Tarif transport scolaire 2013/2014

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'adopter la répartition du ticket unique départemental des transports pour l'année scolaire 2013/2014 et fixe le montant des participations familiales pour les cycles primaire et maternel d'Agonac à :

- 61 € par élève transporté pour les familles d'un enfant ;
- 56 € par élève transporté pour les familles de deux enfants et plus.

Il adopte la tarification départementale annuelle pour le cycle secondaire.

6. Tarif étude surveillée 2013/2014

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- d'appliquer au service de l'étude surveillée, les tarifs du périscolaire du soir pour l'année scolaire 2013/2014.

7. Participation Commune Eyvirat aux dépenses fonctionnement des écoles 2013/2014

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

décide de fixer le montant de la participation financière de la Commune d'Eyvirat à hauteur de 200 € par élève scolarisé à Agonac pendant l'année scolaire 2013/2014.

8. Centre de loisirs du brantômois : convention 2013

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

NE SOUHAITE pas apporter sa participation financière à la Communauté de Communes du Brantômois pour l'accueil des enfants d'Agonac au Centre de Loisirs « Les Petits Loups », lors des périodes d'ouverture des accueils d'Agonac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Brantômois, signée en 2012, et tous documents utiles à sa réalisation.

9. Demande de subvention au titre du FDAF de la bibliothèque

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- sollicite l'aide de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) par le biais du FDAF (Fonds Départemental d'Aide au Fonctionnement) et approuve le plan de financement de l'action d'animation fonctionnelle du réseau pour l'année 2013.

10. Admission en non valeur taxe d'urbanisme

A 7 voix POUR et 5 voix CONTRE ;le conseil municipal DECIDE

- de déclarer s'en référer aux avis de la trésorerie en vue de l'admission en non-valeur de la totalité des sommes non recouvrables dues à la commune au titre de taxes d'urbanisme, pour un total de 278 €.

- de dire que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal.

11. Décision modificative n° 2 du budget 2013

A 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, le conseil municipal DECIDE

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget 2013 de la commune d'Agonac.

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
022	Dépenses imprévues	-15 669,81 €			
673	Titres annulés	16,00 €			
611	Forfait label Agenda 21 2013-2016	4 500,00 €			
668	Commission ligne de trésorerie 200 K€	500,00 €			
668	Commission court terme 250 K€	250,00 €			
668	Commission long terme 400 K€	400,00 €			
66111	1re échéance intérêts court terme 250 K€	1 406,25 €			
66111	1re échéance intérêts long terme 400 K€	3 500,00 €			
1641	1re échéance capital long terme 400 K€	5 097,56 €			
	TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €

12. Vente carte postale d'Agonac

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- **FIXE** le tarif de vente de la carte postale d'Agonac à 0.40 € l'unité.

- **AUTORISE** la régie de recettes d'Agonac à encaisser les produits de la vente de cette carte postale.

13. Reprise concessions au cimetière

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

– la concession délivrée le 22/12/1902, sous le n°542-590, à Mlle LABORIE et M. SARLANDIE Jean-Baptiste, Henri, dans le cimetière communal est réputée en état d'abandon.

– en conséquence, Monsieur le maire est autorisé à reprendre ladite concession au nom de la commune afin de la remettre en service pour de nouvelles inhumations.

14. Achat de terrain à Saint-Martin pour l'euro symbolique

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- **DECIDE** d'acquérir les terrains cadastrés D 775-858-859-864-865-866, appartenant à la famille JOUAN AUZEBY pour l'euro symbolique.

15. Achat des terrains pour la voie douce

Un projet de voie de circulation douce permettra de longer le ruisseau « La Beauronne », au départ du bassin pour rejoindre, dans un premier temps, la voie communale n° 12 reliant Fayard à la Gare. Cette voie de circulation douce sera réservée à tous les modes de déplacement non-motorisé.

Cette voie douce, évoluera ensuite pour permettre un accès direct au bourg par ce cheminement, répondant ainsi à une logique de déplacements utilitaires (accès aux commerces, établissements scolaires, services publics...). Respectueuses de l'environnement, ces voies douces améliorent la qualité de vie et s'intègrent parfaitement dans le cadre de l'Agenda 21 que la Commune s'apprête à mettre en œuvre.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- **DECIDE** d'acquérir les terrains désignés ci-dessous aux prix suivants pour la création de la voie douce :

D 771, D 774, D 839, D 962 à 0.50 € le m2, D 713, D 773, D 779 à 1 € le m2.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

16. Signature de la convention avec la DDT pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Décision reportée.

17. Aménagement des horaires d'ouverture à la Poste

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- de s'opposer à la réduction des horaires du bureau de poste d'Agonac, qui fermerait à 16h30 au lieu de 17h.

18. Service Assainissement : rapport annuel 2012 du Maire

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- de PRENDRE ACTE de la présentation des rapports annuels 2012 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif, qui seront tenus à la disposition des usagers du service ;*
- d'APPROUVER ces rapports.*

19. Information sur les travaux de révision du PLU

Compte rendu de la réunion du 11/09/2013 avec le bureau d'études pour le projet d'urbanisation du bourg. Abandon de zones projetées pour mise en constructibilité vu les coûts exorbitants pour viabilisation et amenée des réseaux.

20. Modification des temps de travail

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE

- des modifications du temps de travail pour certains agents de la collectivité.

21. Questions complémentaires

Une étude relative à la récupération des eaux de pluie a été réalisée pour le projet de construction de la nouvelle Mairie et du CLSH. Un arrêté ministériel en date du 21 août 2008 interdit l'utilisation d'eau de pluie à l'intérieur des crèches, écoles maternelles et élémentaires, CLSH...

M. le Maire relate les différents accidents survenus avec le transport scolaire depuis la rentrée scolaire et rappelle les obligations respectives des intervenants sur cette ligne de transport où la Commune n'est qu'organisatrice secondaire.

M. le Maire indique que le permis de construire pour la reprise et l'extension de l'activité porcine sur Agonac, à la vallée du Maret, a fait l'objet de recours contentieux d'une dizaine de pétitionnaires.

DIVERS : Etude pour dénomination rue de la croix des chassés. Journées du patrimoine, visite du bourg 14/09.

Nettoyage chemin rural + fontaine du timbre. Flash info à paraître. Plein effectif lors de l'ouverture du centre de loisirs en juillet 2013. Entretien d'embauche du responsable des services techniques pour mutation dans une autre collectivité. Succès de l'ouverture de la boulangerie/pâtisserie dans le bourg.

La séance est levée à 23 h 30.

Fait à Agonac le 23 septembre 2013

Le Maire,
Jean-Claude BROUILLAUD